



Communauté de Communes

**TERRE D'AUGE**

RAPPORT  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

20  
**18**



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(En application de l'article D2224-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales)



p. 01

## I. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

p. 01  
p. 01

1. Données sur le SPANC
2. Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

p. 03

## II. LES MISSIONS DU SPANC

p. 03  
p. 03  
p. 04

1. Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes
2. Contrôle de conception et d'implantation
3. Contrôle d'exécution des travaux

p. 05

## III. INDICATEURS TECHNIQUES

p. 05  
p. 07  
p. 07  
p. 10  
p. 10

1. Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes
2. Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
3. Contrôles des installations neuves et réhabilitations
4. Evolution du nombre de contrôles
5. Indicateurs de performance

p. 12

## IV. INDICATEURS FINANCIERS

p. 12  
p. 14

1. Dépenses réalisées en 2018
  - a. Dépenses en section de fonctionnement
  - b. Dépenses en section d'investissement
2. Recettes réalisées en 2018
  - a. Recettes en section de fonctionnement
  - b. Recettes en section d'investissement

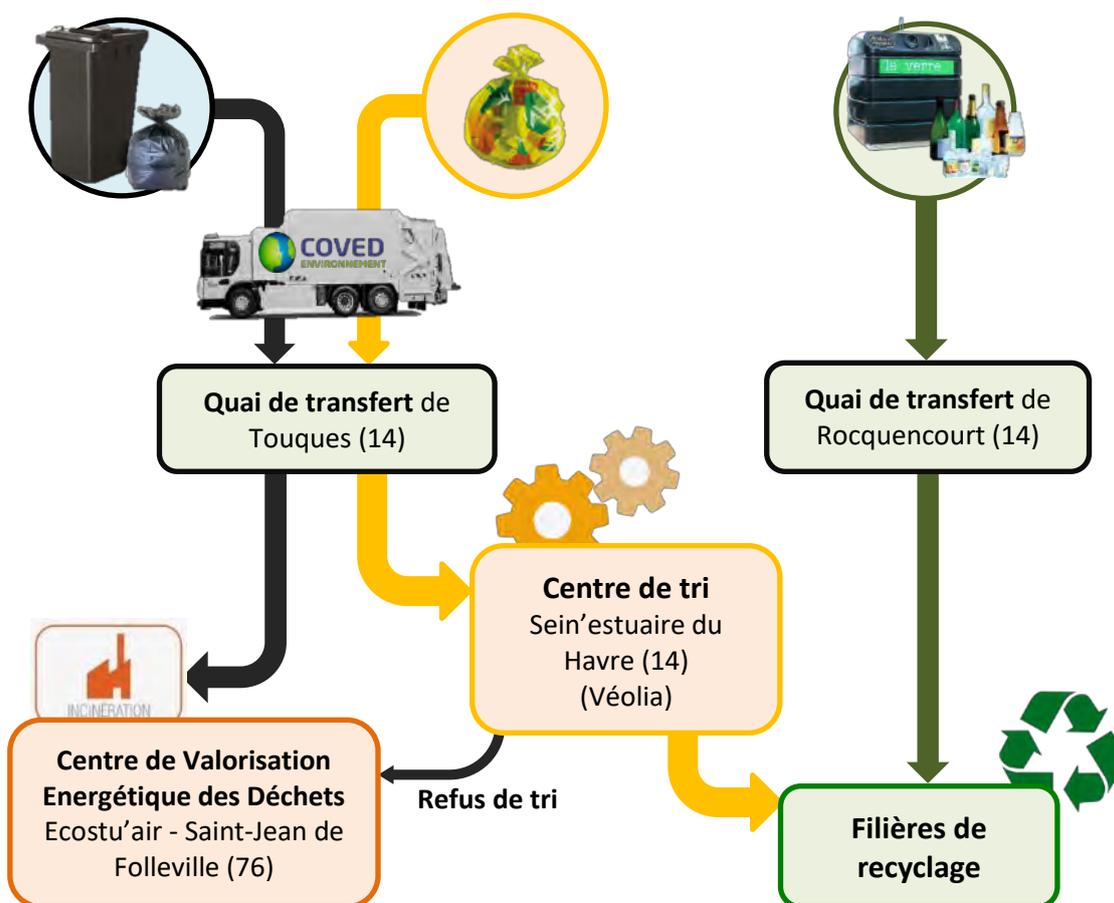






## 4. Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

Ci-dessous, est présenté le schéma de synthèse de l'organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes (pour les 35 communes de l'ex Blangy Pont L'Evêque Intercom). Pour les 10 nouvelles communes, se référer au rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération) :



### a. La collecte en benne bi-compartmentées en porte à porte

Les Ordures Ménagères (OM), c'est-à-dire les déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective (CS) et les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), sont collectés auprès des foyers de CCTA en porte à porte (ponctuellement dans certains hameaux en points de regroupement).

Ces déchets sont déposés majoritairement dans des **sacs**, et parfois dans des **bacs** quand les particuliers en ont achetés. Les sacs jaunes pour la CS sont disponibles gratuitement dans les mairies ou à la déchetterie de Pont l'Evêque sur présentation de la carte d'accès au site.

**La collecte des OMr et CS est hebdomadaire.** Elle est réalisée lors de la même tournée, avec des camions de 26T bi-compartmentés et une mini benne pour les chemins difficiles d'accès.

Compte tenu de leur production de déchets, certains établissements bénéficient d'une collecte d'OM supplémentaire. Ainsi, certains professionnels listés de Pont l'Evêque, disposent de deux collectes hebdomadaires.

Le village Normandy Garden situé sur les communes de Branville et Danestal, dispose également de deux collectes hebdomadaires d'OM.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, une seconde collecte hebdomadaire d'OM est organisée pour les établissements suivants, situés autour du lac Terre d'Auge :

- Hôtel-restaurant « Eden Park »
- Domaine du Houvre
- Camping du lac Terre d'Auge
- Restaurant « La Cidria »

Les jours de collecte par commune sont présentés sur la carte suivante :



## **b. *La collecte du verre en point d'apport volontaire***

La collecte du verre est assurée en Points d'Apport Volontaire (PAV) équipés de colonnes aériennes de 2 m<sup>3</sup> et 4 m<sup>3</sup> et de colonnes enterrées de 3 m<sup>3</sup> et 4 m<sup>3</sup>, réparties sur l'ensemble du territoire de Terre d'Auge. Sont ainsi installées **49 colonnes à verre, dont 27 enterrées**. Ces colonnes sont collectées généralement le mercredi matin.

Pour la collecte du verre sur les 10 communes intégrées au 01/01/2018, la gestion des colonnes est assurée, via une convention, par l'agglomération de Lisieux. Les données relatives à cette collecte sont publiées dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

## **5. Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire**

### **a. *Quai de transfert de Touques***

Les déchets ménagers (OMr et CS) transitent par le **centre de transfert de Touques** dont la compétence incombe au SEVEDE. L'objectif est de massifier le flux de déchets et optimiser le transport vers les installations de traitement/tri.

### **b. *Ordures ménagères résiduelles***

Les OMr produites sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Auge sont ensuite **incinérées au centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air »** par le Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des déchets de l'Estuaire (SEVEDE). Cette usine d'incinération est située à Saint Jean de Folleville, dans le département de la Seine Maritime (76).

### **c. *Déchets recyclables (sauf verre)***

Les déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sont transportés au centre de tri « Sein'Estuaire » exploité par Véolia au Havre (76).

### **d. *Verre***

Après collecte en apport volontaire, le verre est directement transporté au centre de tri de Rocquencourt, près de Caen (14), exploité par GDE.



### a. **Déchetterie à Pont l'Evêque**

La déchetterie à Pont l'Evêque dispose de 11 bennes en haut de quai :

Flux de matière	Nombre de bennes
Bois (30 m <sup>3</sup> )	2
Ferraille (30 m <sup>3</sup> )	1
Cartons (30 m <sup>3</sup> )	2
Encombrants incinérables (30 m <sup>3</sup> )	1
Encombrants enfouissables (30 m <sup>3</sup> )	1
Mobilier (30 m <sup>3</sup> )	1
Gravats (15 m <sup>3</sup> )	2
Déchets Industriels Banals (DIB) (15 m <sup>3</sup> )	1

En complément, plusieurs espaces permettent de collecter d'autres flux :

- **Déchets verts** : dépôts à plat
- **Amiante** : 1 benne disponible en bas de quai,
- **Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) et les lampes usagées** : 2 armoires spécifiques,
- **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** : caisses métalliques,
- **Huiles** : une colonne aérienne,
- **Cartouches d'encre, des piles et batteries, et des cartouches de café Nespresso** : collectés séparément dans des contenants spécifiques.

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi matin où elle est fermée ainsi que le dimanche et jours fériés.

### b. **Dépôt surveillé au Breuil en Auge**

Le dépôt surveillé au Breuil en Auge se compose d'une **aire de dépôt des déchets verts** et de 3 bennes haut de quai :

- **Encombrants**
- **Cartons**
- **Ferraille**

Ce site est ouvert 9h à 12h le 1<sup>er</sup> samedi du mois sur la période du 01/11 au 31/03, et tous les mercredis et samedis de 14h à 17h du 01/04 au 31/10.

### c. Tarifs applicables sur la déchetterie à Pont-l'Evêque

Les **particuliers** et les services des communes de la communauté de communes Terre d'Auge effectuent des dépôts à titre gratuit.

Les **professionnels** doivent s'acquitter, à réception de l'avis des sommes à payer émis par CCTA des sommes indiquées ci-dessous. Le forfait minimum est fixé à 1m<sup>3</sup> :

Matériaux	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Déchets verts	17 €/m <sup>3</sup>	18 €/m <sup>3</sup>
Féailles-métaux	10 €/m <sup>3</sup>	10 €/m <sup>3</sup>
Encombrants	12 €/m <sup>3</sup>	13 €/m <sup>3</sup>
Bois	10 €/m <sup>3</sup>	11 €/m <sup>3</sup>
Gravats -Inertes	17 €/m <sup>3</sup>	18 €/m <sup>3</sup>
Déchets amiantés	20 €/m <sup>3</sup>	30 €/m <sup>3</sup>
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques : acides, bases, peintures, liquides inflammables, aérosols, phytosanitaires,...)	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Huiles végétales	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Batteries	1,60 €/kg	1,60 €/kg

Le dépôt admissible de déchets par jour par usager ne peut excéder 2m<sup>3</sup> pour les particuliers et limité à un véhicule utilitaire de moins de 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) pour les professionnels.

Pour les déchets amiantés, le dépôt maximum est fixé à 1m<sup>3</sup> par semaine pour tous les usagers.

## 7. Modalités d'exploitation

Dénomination du marché	Titulaire	Début du contrat	Fin du contrat
Collecte en porte à porte et transport des <b>ordures ménagères et assimilés et des recyclables</b> (Emballages et papier en mélange)	COVED	01/07/2012 Puis 01/07/2017	30/06/2017 Puis 30/06/2023
Transport et <b>tri des déchets recyclables</b> issus de la collecte sélective	Véolia	01/04/2012	30/03/2018
Collecte sélective du <b>verre</b> en apport volontaire, transport du verre et lavage des colonnes	GDE	01/04/2012	30/03/2018
Fourniture de <b>bacs de collecte</b> OMr	CITEC ENVIRONNEMENT	20/10/2014	19/10/2018
Fourniture, entretien, lavage des colonnes enterrées d'apport volontaire du <b>verre</b>	CITEC ENVIRONNEMENT	03/08/2015	02/08/2019
Génie civil pour l'installation de colonnes enterrées d'apport volontaire du <b>verre</b>	GUERIN JL	20/03/2014	19/03/2018
Fourniture de <b>sacs plastiques</b> pour la collecte des emballages ménagers	BARBIER	11/07/2016	10/07/2020
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>encombrants</b> collectés en déchetterie	Véolia	01/07/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation du <b>bois</b> collecté en déchetterie	AGB	01/04/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>gravats</b> collectés en déchetterie	ARD Services	01/04/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>déchets verts</b> collectés en déchetterie	JMR Transport	01/07/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>déchets métalliques</b> collectés en déchetterie	GDE	01/04/2012	30/03/2018

Enlèvement, traitement et/ou valorisation des <b>cartons</b> collectés en déchetterie	<b>Passenaud</b>	01/07/2012	30/03/2018
Enlèvement et traitement des <b>déchets dangereux des ménages</b> des professionnels collectés en déchetterie	<b>TRIADIS</b>	01/04/2014	31/03/2018
Enlèvement et traitement des <b>déchets amiantés</b> collectés en déchetterie	<b>Cité +</b>	01/04/2012	30/03/2018

Pour les 10 communes intégrées au 01/01/2018, ces informations sont retranscrites dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

## 8. Eco-organismes

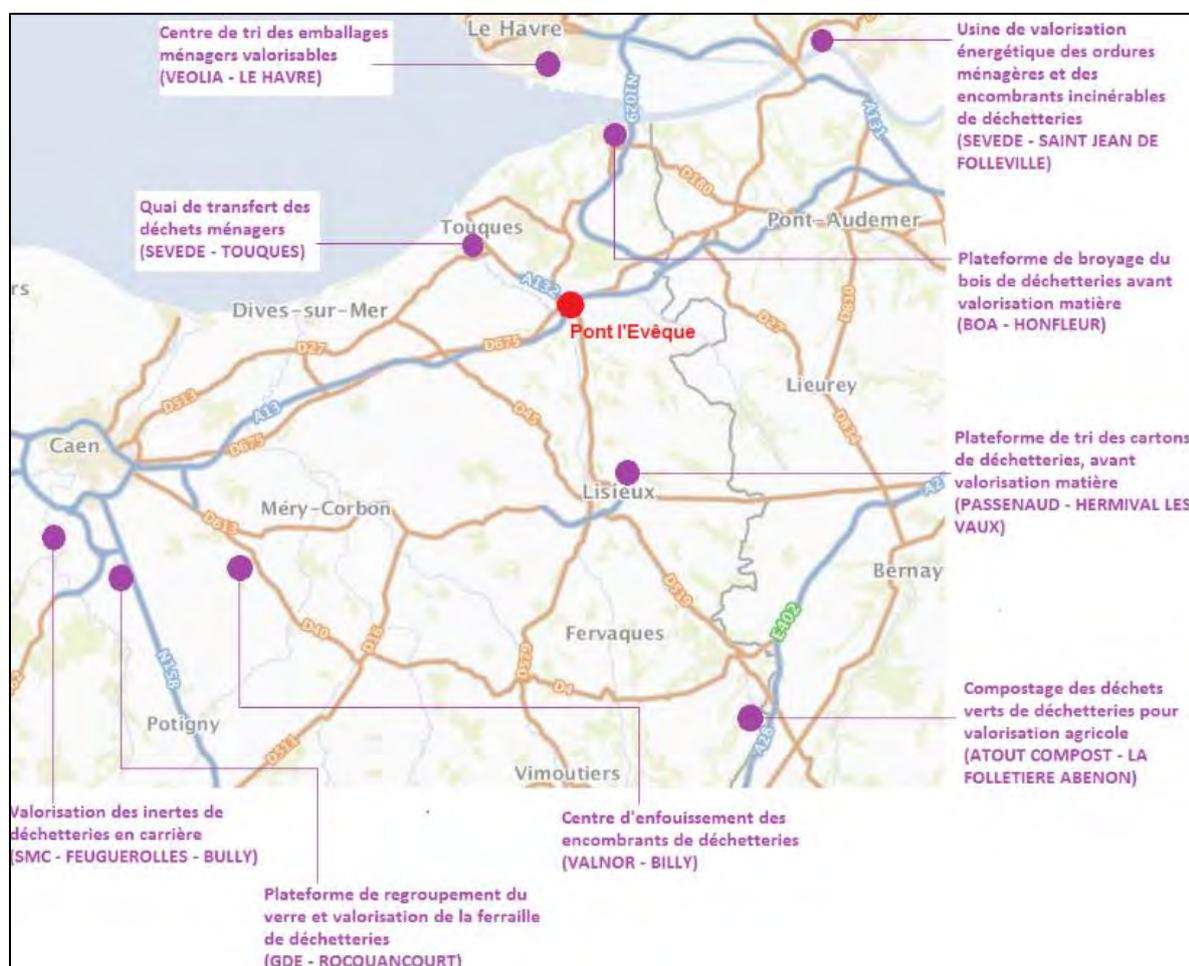
Terre d'Auge adhère aux éco-organismes suivants :

Eco-organismes	Déchets concernés	Missions
CITEO (anciennement Ecoemballages et Ecofolio)	Emballages ménagers	Organiser le dispositif national du tri et du recyclage : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers
	Papiers	Inciter au geste de tri, orienté vers une collecte financièrement maîtrisée, faire de l'éco-conception la base de toute production
ESR (anciennement Ecosystèmes et Recylum)	DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Collecte et recyclage
	Lampes et tubes usagés	Collecte et recyclage
EcoDDS	Déchets Diffus Spécifiques	Collecter et traiter les déchets chimiques des particuliers
EcoTLC	Textiles, Linges de maison et Chaussures	Sensibilisation, et rapprochement des parties prenantes, du concepteur au recycleur

Corépile	Piles et accumulateurs	Collecte et recyclage
Eco-Mobilier	Déchets d'ameublement	Collecte et recyclage

Pour les 10 communes intégrées au 01/01/2018, ces informations sont retranscrites dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

## 9. Equipements et exploitants de gestion des déchets dans le périmètre proche du territoire



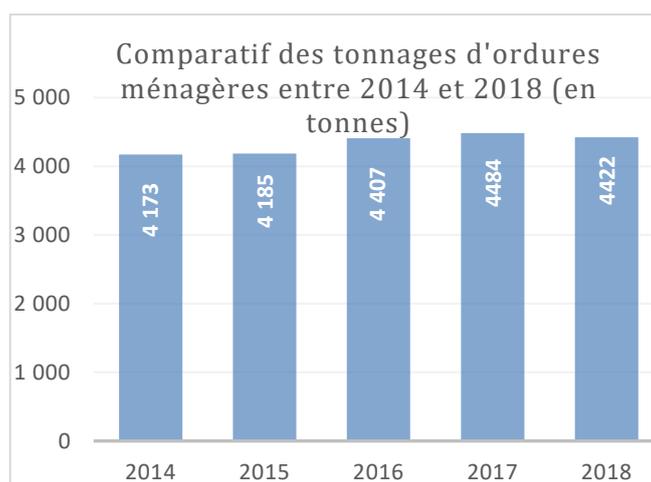
## II. INDICATEURS TECHNIQUES

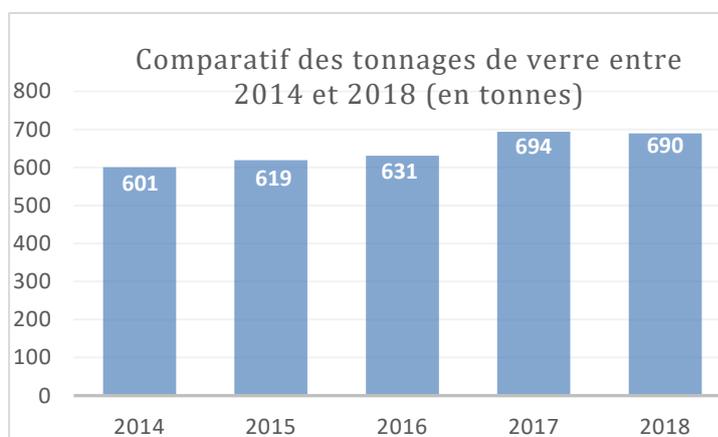
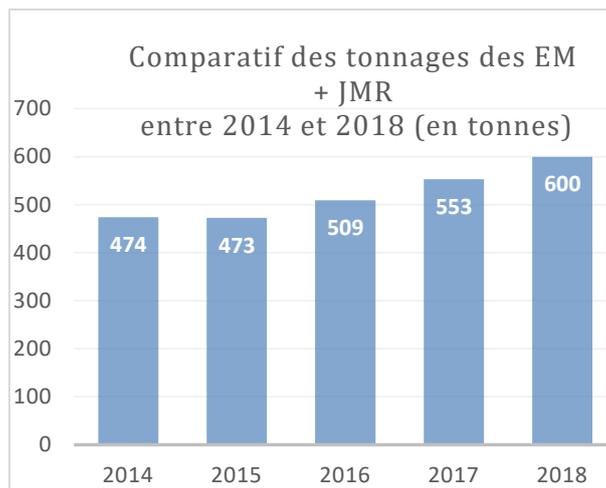
### 1. Tonnages des collectes en PAP et PAV

Les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire pour l'année 2018, en comparaison avec l'année précédente, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Flux	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Ratio 2018 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2017/2018	
				En tonnes	En %
OMr (Ordures Ménagères résiduelles)	4 484	4 422	255	- 62	- 1,39 %
EM+JRM (Emballages ménagers + Journaux/Revue/magazines)	563	600	35	+ 47	+ 8,50 %
Verre	694	690	40	- 4	- 0,59 %

L'évolution des tonnages pour chaque flux de déchet depuis 2014 est la suivante :





Depuis mai 2011, Terre d'Auge a signé une convention avec l'ASTA (Association de Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents) pour la collecte du textile sur le territoire. Le tableau ci-dessous indique les évolutions de tonnages collectés dans les différentes colonnes mises en place sur la collectivité entre 2017 et 2018 :

Tonnages de textile collectés en 2017	Tonnages de textile collectés en 2018	Evolution 2017/2018
64,7	70,24	8,60 %

Le textile ainsi collecté est d'abord trié, puis en fonction de son état, réutilisé ou recyclé (valorisation matière).

Les données techniques sur les 10 communes intégrées au 01/01/2018 seront indiquées au rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

## 2. Tonnages collectés en déchetteries

### a. Déchetterie à Pont l'Evêque

Dans le tableau suivant, sont indiqués les tonnages collectés à la déchetterie à Pont l'Evêque :

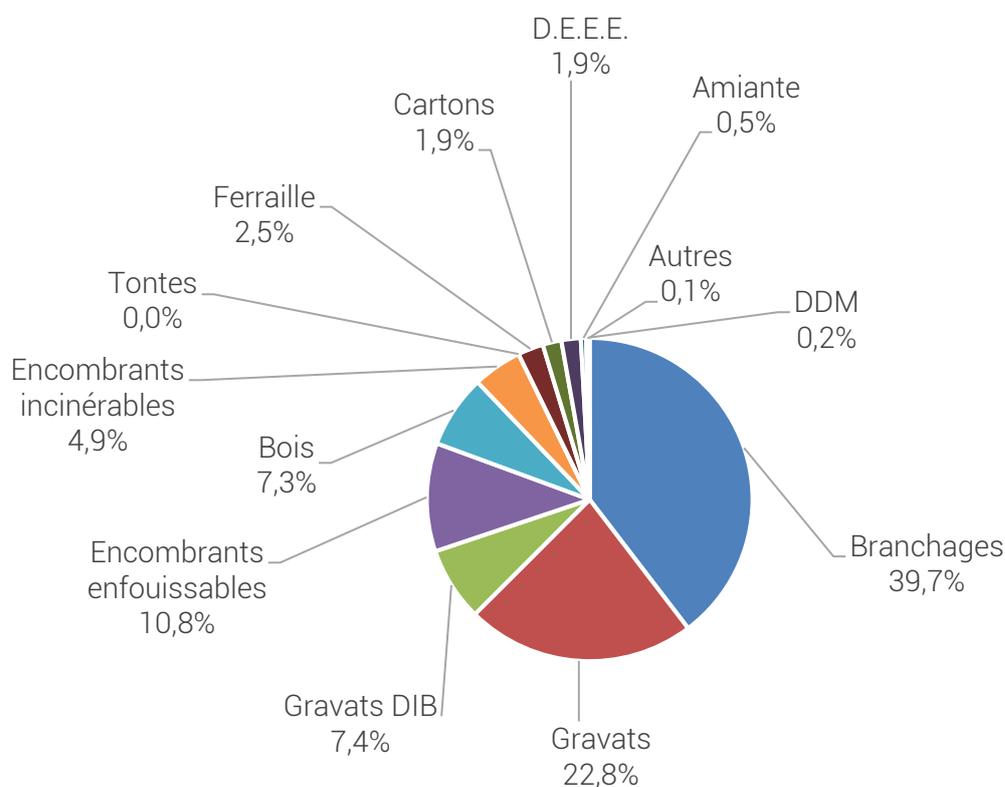
Flux	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Ratio 2018 kg/an/hab (pop mun.)	Evolution 2017 / 2018	
				En tonnage	En %
Branchages	4 231,36	4 844,72	278,82	613,36	14,5 %
Gravats	3 670,47	2 782,43	160,13	- 888,04	- 24,2 %
Encombrants enfouissables	1 585,26	1 323,48	76,17	- 261,78	- 16,5%
Bois	786,62	890	51,22	103,88	13,1 %
Encombrants incinérables	536,25	595,80	34,29	59,55	11,1 %
Tontes	404,76	X	X	X	X
Ferraille	287,90	310,42	17,86	22,52	7,8 %
Cartons	254,56	227,25	13,08	- 27,31	- 10,7 %
D.E.E.E. <sup>1</sup>	236,54	234,76	13,51	- 1,78	- 0,8 %
Amiante	42,36	64,32	3,70	21,96	51,8 %
DDM <sup>2</sup>	29,22	29,25	1,68	0,03	0,1 %
Autres <sup>3</sup>	18,44	12,11	0.70	- 6,33	- 34,3 %
Gravats DIB	X	900,10	51,80	X	X
	<b>12 083,74</b>	<b>12 214,64</b>	<b>702,96</b>	<b>130,89</b>	<b>1,1 %</b>

<sup>1</sup> D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

<sup>2</sup> Dans les DDM (Déchets Dangereux Spécifiques) sont compris : les acides, les bases, les solvants, les produits pâteux, les produits phytosanitaires, les aérosols, les produits non identifiés et les comburants.

<sup>3</sup> Dans les « Autres » sont compris : les cartouches d'imprimantes, les capsules Nespresso, les radiographies, les batteries de véhicules, les piles, les néons, les huiles végétales et les huiles minérales.

La répartition en pourcentage des tonnages collectés sur la déchetterie à Pont l'Evêque en 2018 est indiquée ci-dessous :



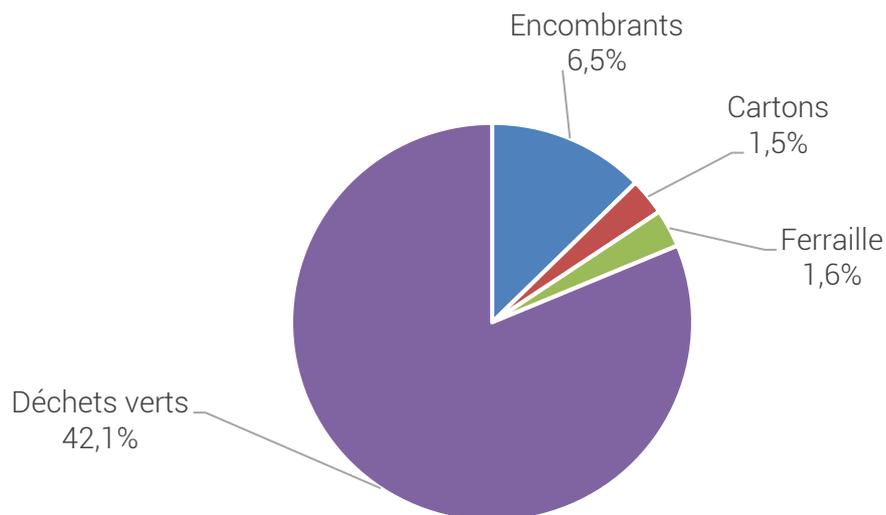
### b. *Dépôt du Breuil au Auge*

Le dépôt au Breuil en Auge accueille 4 types de déchets : les cartons, les déchets verts, la ferraille et les encombrants :

Flux	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Ratio 2018 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2017 / 2018	
				En tonnes	En %
Encombrants	24,7	20,84	1,20	- 9,3	- 27,35 %
Cartons	5,96	4,92	0,28	- 0,18	- 2,93 %
Ferraille	4,9	5,08	0,29	- 0,52	- 9,59 %

Déchets verts	282,7	133,96	7,71	- 115,88	- 29,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>318,26</b>	<b>164,80</b>	<b>9,48</b>	<b>- 153,46</b>	<b>- 34,55 %</b>

Les tonnages collectés sur le dépôt au Breuil en Auge sont ainsi répartis :



### 3. Indice de réduction des quantités de déchets

Les indices de réduction des tonnages en 2018, base 100 en 2010, sont indiqués dans le tableau suivant :

	Tonnages 2010	Tonnages 2018	Indice de réduction
Ordures ménagères + emballages ménagers valorisables	5 786	5 712	98,7%
Déchets ménagers et assimilés	12 839	17 890,30	139,3%
Déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	1 330	1 749,08	131,5%

## 4. Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

 <p>PELOUSE</p>  <p>TAILLES</p>	<p>Les tontes et les branchages, dit déchets verts, sont orientés vers une plateforme de compostage, située à La Folletière-Abenon (14), exploitée par ATOUT COMPOST, avant épandage agricole.</p>
 <p>BOIS</p>	<p>Le bois est orienté vers une plateforme de broyage, situé à Honfleur (14) et exploité par BOA. Le bois est broyé puis valorisé en chaufferie industrielle à UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76).</p>
 <p>FERRAILLE</p>	<p>Les déchets métalliques sont orientés vers la plateforme de tri située à Rocquancourt (14), exploitée par GDE. Après séparation des métaux ferreux, non ferreux, et des indésirables, la ferraille est ensuite broyée puis évacuée dans des aciéries où elle est fondue pour redonner un nouvel acier.</p>
 <p>PETITS APPAREILS MÉNAGERS</p>  <p>ÉCRANS</p>  <p>RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS</p>  <p>GROS ÉLECTROMÉNAGER</p>	<p>ECOSYSTEMES est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).</p> <p>Ils sont séparés en 4 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gros Electroménagers Hors Froid traités à Aniche (59) par GALLOO</li> <li>• Gros Electroménagers Froids traités à Bruyères sur Oise (95) par REFINAL INDUSTRIES</li> <li>• Ecrans à Vernouillet (28) par GALLOO</li> <li>• Petits Appareils en Mélange à Gonesse (95) par VEOLIA-TRIADÉ</li> </ul> <p>Ces déchets sont triés, démantelés, dépollués, et les matériaux (plastiques, métaux) sont récupérés pour être valorisés.</p>
 <p>AMIANTE / CIMENT</p>	<p>L'amiante lié à des matériaux inertes, conditionné en big bag, est orienté vers l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à Louvigné du Désert (35), exploité par BORDIGNI.</p>

 <p><b>BATTERIES</b></p>	<p>Les batteries sont acheminées à Rocquancourt (14), sur le site de GDE. Elles sont broyées et l'acide est neutralisé. Les matières secondaires produites à partir des batteries (eau, plomb, plastique,...) sont réutilisées en interne (alimentation d'une serre tropicale) ou vendues dans les industries appropriées.</p>
 <p><b>CARTOUCHES ENCRE</b> Et capsules « Nespresso »</p>	<p>Les cartouches d'encre sont orientées sur une plateforme de regroupement à la Chevrolière (44), par LVL. Les cartouches en bon état sont reconditionnées et remises sur le marché. Les défectueuses sont démantelées pour récupérer les matériaux ou incinérées.</p> <p>Les capsules « Nespresso » sont broyées afin de séparer l'aluminium et le marc de café à Rungis (94), par COVED. L'aluminium est réutilisé en industrie et le marc de café est composté.</p>
 <p><b>TOUT-VENANT</b></p>	<p>Les encombrants sont séparés en deux flux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les encombrants dits «incinérables» sont orientés vers le centre de valorisation énergétique Ecostu'Air à Saint Jean de Folleville (76), exploité par OREADE pour le SEVEDE.</li> <li>• Les encombrants dits «enfouissables » sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux à Billy (14) exploitée par VALNOR.</li> </ul>
 <p><b>CARTONS</b></p>	<p>Les cartons sont d'abord orientés vers une plateforme de tri à Hermival les Vaux (14), exploitée par PASSENAUD, avant d'être pressés en balles à la FLECHE (72). Les cartons sont ensuite transformés en pâte cellulosique, puis après séchage, ils deviennent de nouveaux emballages.</p>
 <p><b>GRAVATS/INERTES</b></p>	<p>Les gravats/inertes sont acheminés à la carrière de Feuguerolles-Bully (14), exploitée par SMC (Société des Matériaux Caennais) pour comblement.</p>
 <p><b>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</b></p>	<p>Les DDM sont orientés vers la plateforme de pré-traitement, tri, transit de Rouen (76), exploitée par TRIADIS SERVICES.</p> <p>Les traitements sont différents selon le type de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les acides et les bases : traitement physico-chimique à Hombourg (78), par TREDI ;</li> <li>• Pour les solvants : traitement par incinération à Mitry Mory (77), par GEREP ;</li> <li>• Pour les produits pâteux et aérosols : traitement par incinération avec valorisation énergétique à Rouen (76), par TRIADIS SERVICES ;</li> <li>• Pour les phytosanitaires et les comburants : traitement par incinération avec valorisation énergétique à Salaise sur Sanne (38), par TREDI.</li> </ul>

 <p>LAMPES</p>	<p>Les lampes sont regroupées sur une plateforme à Saint Gilles (35) par SODICOME avant envoi vers les centres de recyclage.</p> <p>Elles sont broyées (ou brisées) dans une enceinte confinée. Après séparation des différents matériaux, les matières premières secondaires (verre, plastiques,...) sont réintroduites dans la fabrication de nouveaux produits (tubes fluorescents,...)</p>
 <p>PILES ET ACCUMULATEURS</p>	<p>Les piles et accumulateurs sont regroupés à Javené (35), chez CHIMIREC. Après être broyés, les matériaux sont séparés par 2 méthodes différentes en fonction des caractéristiques des piles. Le traitement se fait soit par voie thermique, soit par voie chimique.</p> <p>Les métaux récupérés sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable,...</p>
 <p>HUILE VÉGÉTALE</p>  <p>HUILE DE VIDANGE</p>	<p>L'huile végétale est regroupée sur la plateforme de Rouen (76), par TRIADIS SERVICES, Elle est ensuite valorisée en bio-carburant ou combustible par TRIADIS SERVICES à Beaufort (39).</p> <p>L'huile de vidange est régénérée à Lillebonne (76) par ECO HUILE.</p>

Toutes les informations relatives à la déchetterie de Cambremer, dont dépendent les 10 communes gérées par convention par Lisieux Normandie Agglomération, seront mentionnées dans leur rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

## 5. Localisation, capacité et exploitants des unités de traitement

Le tableau ci-dessous référence certains lieux de traitement avec leurs capacités :

	Lieu de traitement	Exploitant	Type de traitement	Capacité
Ordures ménagères	Saint Jean de Folleville (14)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Emballages ménagers	Le Havre (76)	VEOLIA	Centre de tri	42 000 T/an

Encombrants	Billy (14)	VEOLIA	Enfouissement	80 000 T/an
	Saint Jean de Folleville (14)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Bois	Honfleur (14)	BOA	Installation de transit Installation de traitement	15 000 m3 200 T/jour
Déchets verts	La Folletière – Abenon (14)	ATOUT COMPOST	Compostage puis épandage agricole	10 000 T/an
Ferraille	Rocquancourt (14)	GDE	Valorisation matière	
Déchets dangereux	Salaise sur Sanne (38)	TREDI	Incinération (valorisation énergétique)	2 x 52 500 T/an + 120 000 T/an
	Mitry Mory (77)	GEREP	Incinération (valorisation énergétique)	25 000 T/an
	Rouen (76)	TRIADIS SERVICES	Incinération (valorisation énergétique)	39 600 T/an
	Hombourg (78)	TREDI	Traitement physico-chimique	41 000 T/an
Amiante	Louvigné du Désert (35)	BORDIGNI	Enfouissement	1 500 T/an

## 6. Tri des emballages

En 2018, le centre de tri a séparé environ 600t de déchets issus de la collecte sélective. Le tableau suivant présente les tonnages de déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de Terre d'Auge pris en charge par le centre de tri en 2017 et 2018. Les données des 10 communes seront intégrées dans le rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution 2017/2018	
			En tonnes	En %
JRM <sup>4</sup>	216,40	186,42	- 29,98	- 14 %
Cartons	84,44	104.35	- 59,85	- 71 %
PET Clair <sup>5</sup>	41,36	44.43	- 39,48	- 95 %
Gros de magasin <sup>6</sup>	34,51	14.61	- 22,39	- 65 %
PEHD <sup>7</sup>	28,84	32.26	75,52	262 %
Acier	25,97	24.59	- 7	- 27 %
Film PE <sup>8</sup>	15,80	18.97	- 1,19	- 8 %
PET coloré <sup>9</sup>	14,28	13.46	17,98	126 %
Briques alimentaires	10,98	12.11	33,45	305 %
Aluminium	1,86	1.87	11,60	624 %
Refus de tri <sup>10</sup>	78,44	147,26	68,81	88 %
<b>TOTAUX</b>	<b>552,87</b>	<b>600,33</b>	<b>47,46</b>	<b>9 %</b>

Sur une durée plus longue, on observe une hausse régulière des tonnages de déchets recyclables collectés, comme le montre le graphique suivant :

<sup>4</sup> JRM : Journaux/Revues/Magazines

<sup>5</sup> PET clair : Polyéthylène clair (Bouteilles en plastique clair transparent)

<sup>6</sup> Gros de magasin : Mélange de diverses sortes de papiers et de cartons de petite taille

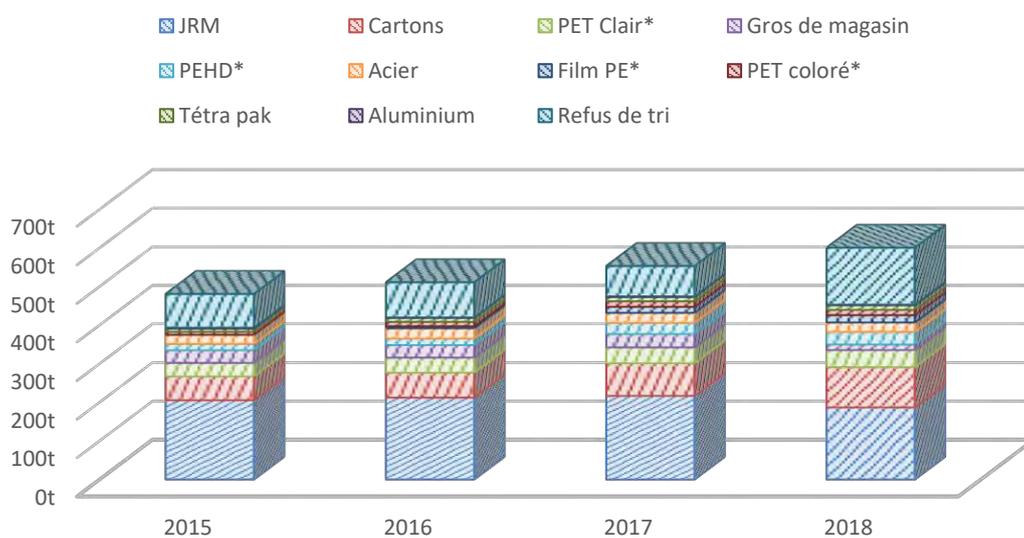
<sup>7</sup> PEHD : Polyéthylène Haute Densité (Bouteilles et flacon en plastique opaque)

<sup>8</sup> Film PE : Film en polyéthylène (nouvel emballage issu de l'extension des consignes de tri)

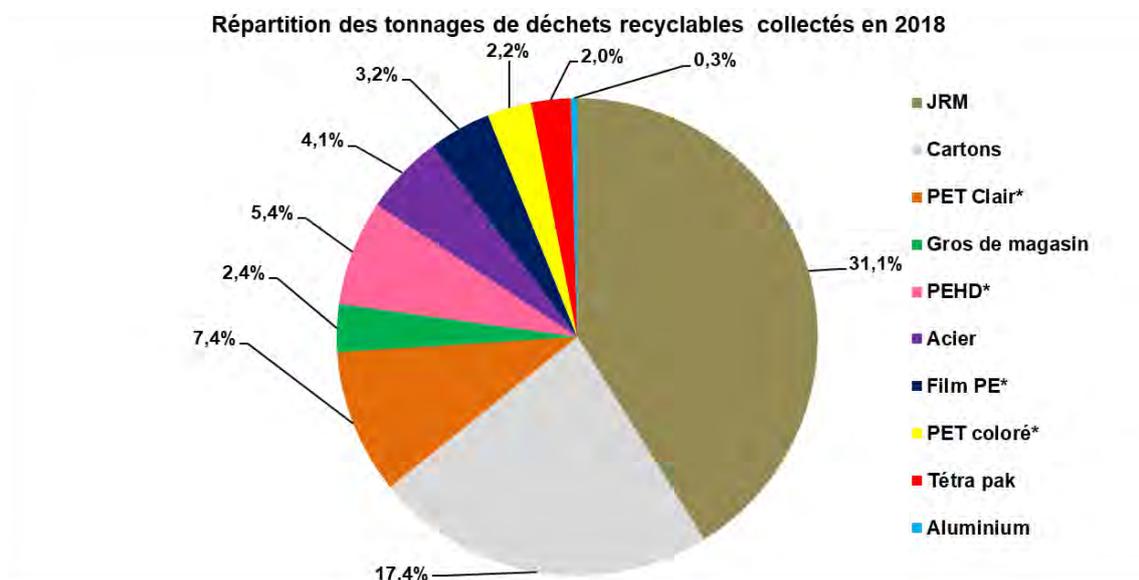
<sup>9</sup> PET coloré : Polyéthylène coloré (Bouteilles en plastique coloré)

<sup>10</sup> Refus de tri : Déchets indésirables, non recyclables

## EVOLUTION DES TONNAGES EN COLLECTE SÉLECTIVE

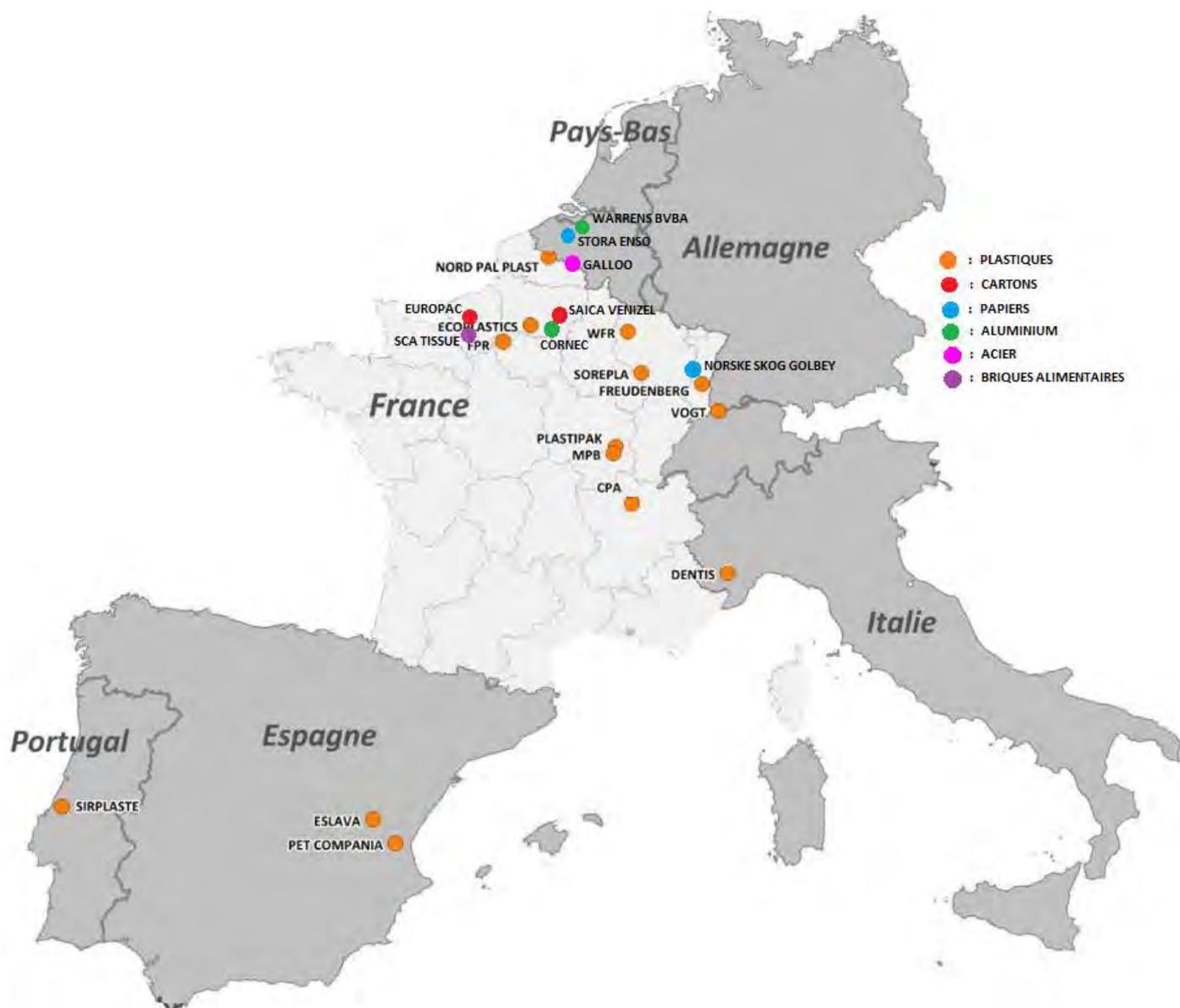


Les matières recyclables issues des déchets de la collecte sélective se répartissent de la manière suivante :

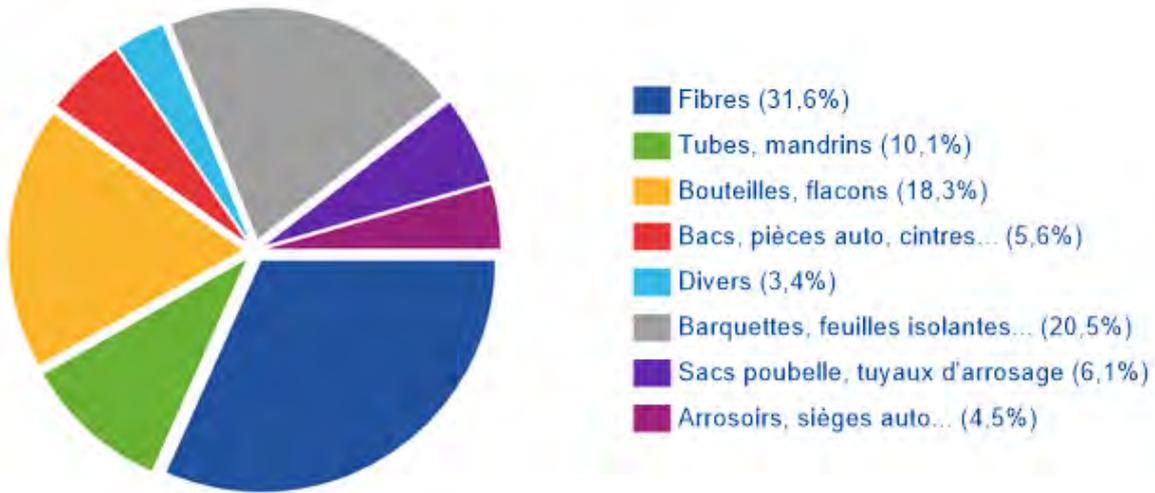


## 7. Valorisation des emballages ménagers

La carte ci-dessous localise les différentes entreprises de valorisation des emballages ménagers :



- 82 % des emballages plastiques sont recyclés en France. Les emballages ménagers en plastique sont lavés, séchés, puis réduits en fibres et sont régénérés en produits suivant :



- Les emballages en acier sont triés, puis compactés en paquets. Expédié vers des aciéries, l'acier sert à la fabrication de bobines, de fil...
- Les emballages en aluminium sont triés puis compactés en balles, ils sont ensuite acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.
- Les cartons sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres ainsi obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.
- Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés.
- Les papiers (journaux/revues/magazines) sont transformés en pâte à papier. Cette pâte désencrée, égouttée puis séchée, est ensuite enroulée en bobines.
- Le verre est acheminé chez le recycleur où il est débarrassé de ses impuretés. Il est ensuite broyé pour devenir du calcin qui servira à la production de nouveaux emballages en verre.

Dans le cadre du barème F (2018-2023) de CITEO, les repreneurs des matériaux triés sont :

	Repreneur	Tonnages livrés en 2017
Pour les plastiques	Valorplast (option filière)	106,36
Pour le verre	OI-Manufacturing (option filière)	668,22
Pour l'aluminium	Véolia Propreté (option fédération)	0,33
Pour l'acier		27,38
Pour les cartons		83,43
Pour les briques alimentaires		13,1
Pour les gros de magasin		41,11
Pour les papiers		253,61

Les refus de tri sont acheminés à l'usine d'incinération du SEVEDE.

## 8. Traitement des ordures ménagères résiduelles

Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les tonnages annuels depuis 2013 (y compris les refus de tri dès 2013, et les encombrants incinérables de la déchetterie à Pont-l'Evêque à partir de 2016), par le centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air » :

Année	Tonnages incinérés	Evolution par rapport à l'année précédente
2013	4 692	- 0,77 %
2014	4 613	- 1,68 %
2015	4 731	+ 2,56 %
2016	5 066	+ 7,08 %
2017	5 089	+ 0,46 %
2018	5 187	+ 1,92 %

## **9. Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets**

Afin de réduire l'impact de la gestion des déchets du territoire, Terre d'Auge a engagé ou poursuivi plusieurs actions sur l'année 2018 :

- Vente de composteurs (38 composteurs vendus en 2018)
- Participation au Festival Ensemble de Pont-l'Evêque
- Préparation d'un programme d'animations auprès des scolaires, professionnels, habitants, déployé à partir de 2019.

### III. INDICATEURS FINANCIERS

#### 1. Dépenses réalisées en 2018

##### a. Dépenses en section de fonctionnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	Coût TTC
Collecte en porte à porte	728 423,13 €
Traitement des ordures ménagères résiduelles (Incinération)	535 168,29 €
Tri des sacs jaunes	147 484,10 €
Charges salariales	70 597,65 €
Fourniture de sacs jaunes	32 560,12 €
Fourniture de bacs à ordures ménagères	10 052,40 €
Collecte des colonnes à verre et lavage	20 734,76 €
Amortissements	0,00 €
Communication	7 317,04 €
Remboursement TEOM nouvelles communes (Lisieux agglo)	166 490,00 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fournitures administratives,...)	4 099,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 722 926,92 €</b>

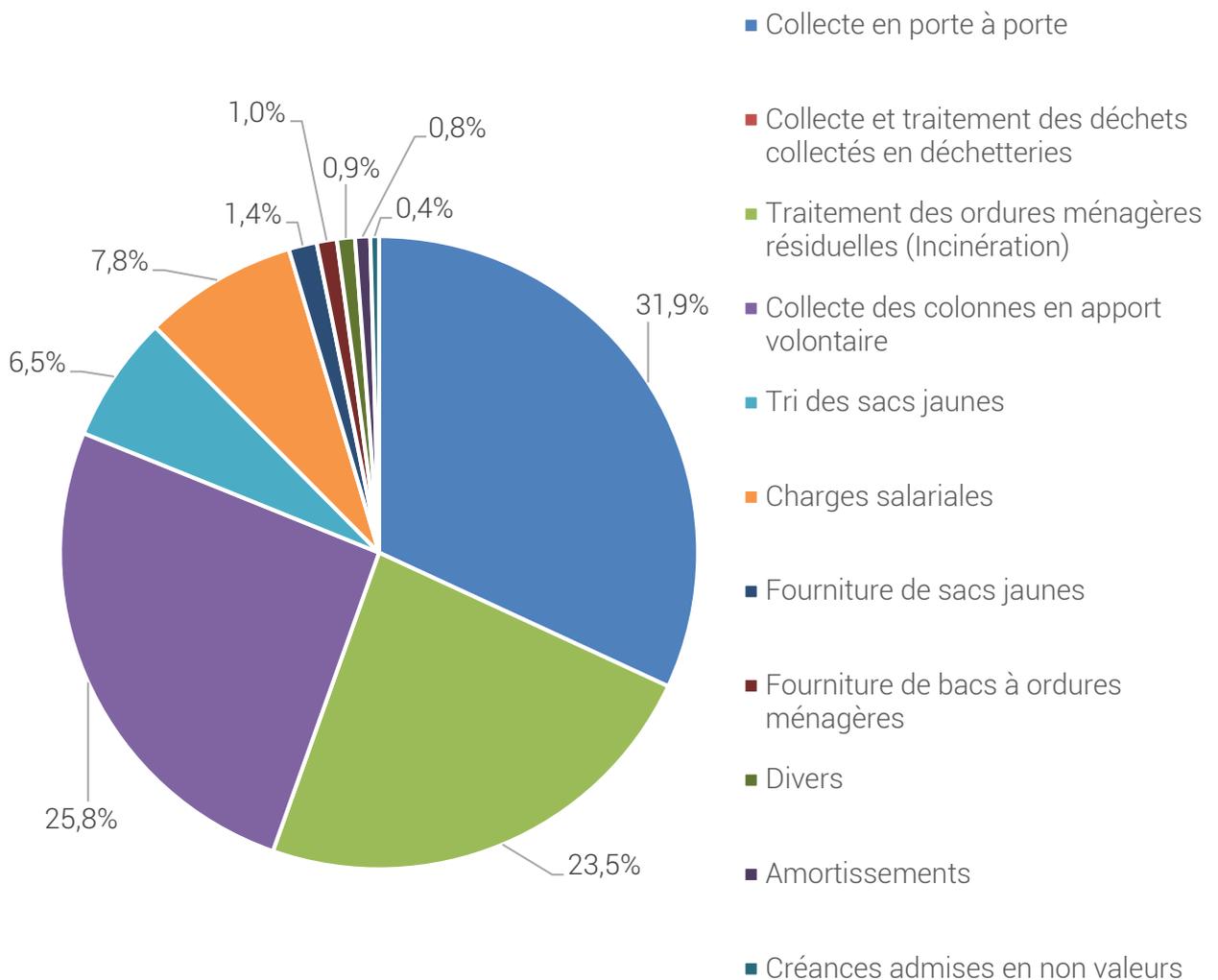
Déchetterie à Pont l'Evêque	Coût TTC
Collecte et traitement des encombrants	146 755,60 €
Collecte et traitement des déchets verts	203 765,00 €
Collecte et traitement des gravats	148 845,53 €
Charges salariales	99 689,81 €
Collecte et traitement du bois	43 633,97 €
Collecte et traitement des cartons	19 754,09 €
Collecte et traitement de l'amiante	3 404,30 €
Collecte et traitement des DDS	11 914,41 €
Location compacteur	10 838,40 €
Divers (Vêtements de travail, carburant, eau, électricité, téléphone, annonces, honoraires,...)	6 201,57 €
Amortissements	23 341,14 €

Frais liés aux travaux divers sur site et communication	5 710,01 €
Maintenance et réparation des consoles de contrôles d'accès	1 426,18 €
Créances admises en non valeurs ou éteintes	91,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>725 371,01 €</b>

Déchetterie au Breuil en Auge	Coût TTC
Collecte et traitement des déchets verts	5 760,14 €
Charges salariales	7 788,01 €
Collecte et traitement des encombrants	3 290,47 €
Divers (Amortissement, vêtements de travail, vérification extincteurs)	0,00 €
Collecte et traitement des cartons	269,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 108,12 €</b>

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	1 722 926,92 €
Déchetterie à Pont l'Evêque	725 371,01 €
Déchetterie au Breuil en Auge	17 108,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 465 406,05 €</b>

Ci-dessous, est représentée la répartition des coûts en section de fonctionnement :



**b. Dépenses en section d'investissement**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Travaux de terrassement, fourniture et pose des colonnes enterrées pour le verre	32 113,98 €
Etudes	54 124,80 €
Amortissement subventions	10 235,00 €
Matériel informatique	1 106,90 €
Console et cartes de déchetterie	1 344,00 €
Bacs de regroupement	3 549,00 €
Petits travaux sur la déchetterie	1 164,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 637,68 €</b>

## 2. Recettes réalisées en 2018

### a. Recettes en section de fonctionnement

Terre d'Auge fonctionne en fiscalité directe, c'est à dire qu'elle détermine un produit attendu et vote un taux. Les services fiscaux prélèvent la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) auprès des contribuables en appliquant le taux voté sur le foncier bâti des bâtiments redevables.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux TEOM	12.50 %	12.50 %	12.50 %	13.00 %	13.00 %	13.00 %

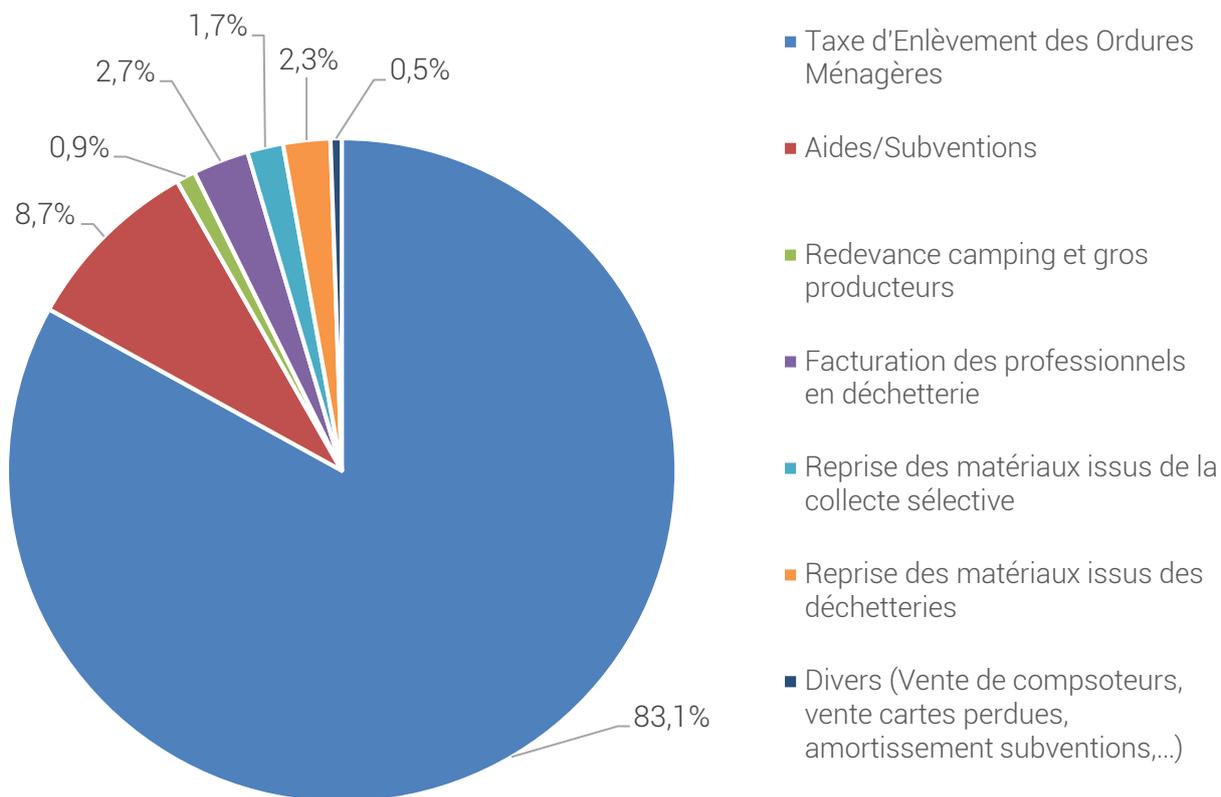
Les taux TEOM sont alors calculés en fonction des bases d'imposition selon la formule suivante :

$$\text{TEOM perçue} = \text{Bases d'imposition} \times \text{Taux de TEOM}$$

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 168 421,00 €
Aides CITEO	220 302,12 €
Facturation des apports professionnels en déchetteries	70 814,08 €
Reprise du bois, du carton et de la ferraille des déchetteries	45 689,25 €
Reprise des matériaux triés issus de la collecte sélective	45 266,88 €
Redevance campings	24 282,00 €
Reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques	13 623,58 €
Soutien Eco-mobilier	7 939,06 €
Soutien OCAD3E	0,00 €
Amortissement subventions	10 235,00 €
Pénalité sur marché	200,00 €
Ventes des bacs à ordures ménagères et composteurs	3 609,00 €
Soutien EcoDDS pour les déchets dangereux	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 610 381,97 €</b>

\* Par application de l'article L2333-77 du code des collectivités territoriales, les terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes sont soumis à une redevance annuelle par emplacement pour l'enlèvement des déchets ménagers.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des recettes de fonctionnement en 2018 :



#### b. Recettes en section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Amortissements	23 341,14 €
Affectation du résultat 2017	6 372,13 €
FCTVA	2 866,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 579,27 €</b>

### 3. Coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

	Coût aidé HT (coûts complets – recettes industrielles, les soutiens et les aides)	Ordures ménagères	Emballages ménagers valorisables	Déchets de déchetteries
2018	par tonne	188,85 €	219,07 €	44,84 €
	par habitant	48,06 €	16,26 €	31,43 €
2017	par tonne	189,24 €	251,44 €	37,38 €
	par habitant	50,33 €	18,74 €	27,50 €
2016	par tonne	187,82 €	274,46 €	37,13 €
	par habitant	49,09 €	18,56 €	26,70 €

### 4. Coût complet par étapes techniques

Pour chaque flux de déchets, sont présentés ci-après des tableaux récapitulatifs des coûts détaillés en fonction des services (collecte, traitement...).

Emballages ménagers valorisables	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte en porte à porte	331 101,42 €	551,84 €	19,06 €
Tri des sacs jaunes	134 076,45 €	223,46 €	7,72 €
Charges salariales	35 298,83 €	27,36 €	2,03 €
Fourniture de sacs jaunes	27 133,43 €	45,22 €	1,56 €
Collecte des colonnes à verre et lavage	18 849,78 €	27,32 €	1,08 €
Amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fournitures administratives,...)	1 708,10 €	1,32 €	0,10 €
<b>Coût complet</b>	<b>548 168,01 €</b>	<b>424,94 €</b>	<b>31,55 €</b>

Ordures ménagères	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte en porte à porte	331 101,42 €	74,88 €	19,06 €
Traitement des ordures ménagères résiduelles (Incinération)	486 516,63 €	110,02 €	28,00 €
Charges salariales	35 298,83 €	7,98 €	2,03 €
Fourniture de bacs à ordures ménagères	8 377,00 €	1,89 €	0,48 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fournitures administratives,...)	1 708,10 €	0,39 €	0,10 €
<b>Coût complet</b>	<b>863 001,97 €</b>	<b>195,16 €</b>	<b>49,67 €</b>

Déchetterie à Pont l'Evêque	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte et traitement des encombrants	133 414,18 €	60,27 €	7,68 €
Collecte et traitement des déchets verts	185 240,91 €	35,29 €	10,66 €
Collecte et traitement des gravats	135 314,12 €	48,63 €	7,79 €
Charges salariales	99 689,81 €	8,30 €	5,74 €
Collecte et traitement du bois	39 667,25 €	44,57 €	2,28 €
Collecte et traitement des cartons	17 958,26 €	79,02 €	1,03 €
Collecte et traitement de l'amiante	3 094,82 €	48,12 €	0,18 €
Collecte et traitement des DDS	10 831,28 €	370,30 €	0,62 €
Divers (Vêtements de travail, carburant, eau, électricité, téléphone, annonces, honoraires,...)	5 167,98 €	0,43 €	0,30 €
Amortissements	23 341,14 €	1,94 €	1,34 €
Frais liés à l'entretien du déboureur, travaux divers sur site et communication	4 758,34 €	0,40 €	0,27 €
Maintenance et réparation des consoles de contrôles d'accès	1 426,18 €	0,12 €	0,08 €
Créances admises en non valeurs	75,83 €	0,01 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>659 980,10 €</b>	<b>697,40 €</b>	<b>37,98 €</b>

Déchetterie au Breuil en Auge	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte et traitement des déchets verts	5 236,49 €	39,09 €	0,30 €
Charges salariales	7 788,01 €	47,26 €	0,45 €

Collecte et traitement des encombrants	2 991,34 €	143,54 €	0,17 €
Divers (Amortissement, vêtements de travail, vérification extincteurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Collecte et traitement des cartons	245,00 €	49,80 €	0,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 260,84 €</b>	<b>279,68 €</b>	<b>0,94 €</b>

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

(En application de l'article D2224-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales)



## p. 01

p. 01

p. 01

p. 02

p. 03

p. 05

p. 06

p. 09

p. 10

p. 11

## I. SYNTHÈSE

### 1. Les compétences

### 2. Le territoire

### 3. La territorialisation de la gestion des déchets sur Terre d'Auge

### 4. Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

a. La collecte bicompartimentée en porte à porte

b. La collecte du verre en points d'apport volontaire

### 5. Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

a. Quai de transfert de Touques

b. Ordures ménagères résiduelles

c. Déchets recyclables (sauf verre)

d. Verre

### 6. Les déchetteries

a. Déchetterie de Pont l'Evêque

b. Déchetterie du Breuil en Auge

c. Tarifs applicables sur la déchetterie de Pont l'Evêque

### 7. Modalités d'exploitation

### 8. Eco-organismes

### 9. Equipements et exploitants de gestion des déchets dans le périmètre proche du territoire

## p. 12

p. 12

p. 14

p. 16

p. 17

p. 19

p. 20

p. 23

p. 25

p. 26

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Tonnages collectés en PAP et PAV

### 2. Tonnages collectés en déchetteries

a. Déchetterie de Pont l'Evêque

b. Dépôt au Breuil en Auge

### 3. Indice de réduction des quantités de déchets

### 4. Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

### 5. Localisation, capacités et exploitants des unités de traitement

### 6. Tri des emballages

### 7. Valorisation des emballages ménagers

### 8. Traitement des ordures ménagères résiduelles

### 9. Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets

## p. 27

p. 27

p. 30

p. 32

p. 32

## III. INDICATEURS FINANCIERS

### 1. Dépenses réalisées en 2018

a. Dépenses en section de fonctionnement

b. Dépenses en section d'investissement

### 2. Recettes réalisées en 2018

a. Recettes en section de fonctionnement

b. Recettes en section d'investissement

### 3. Coût aidé

### 4. Coût complet par étapes techniques



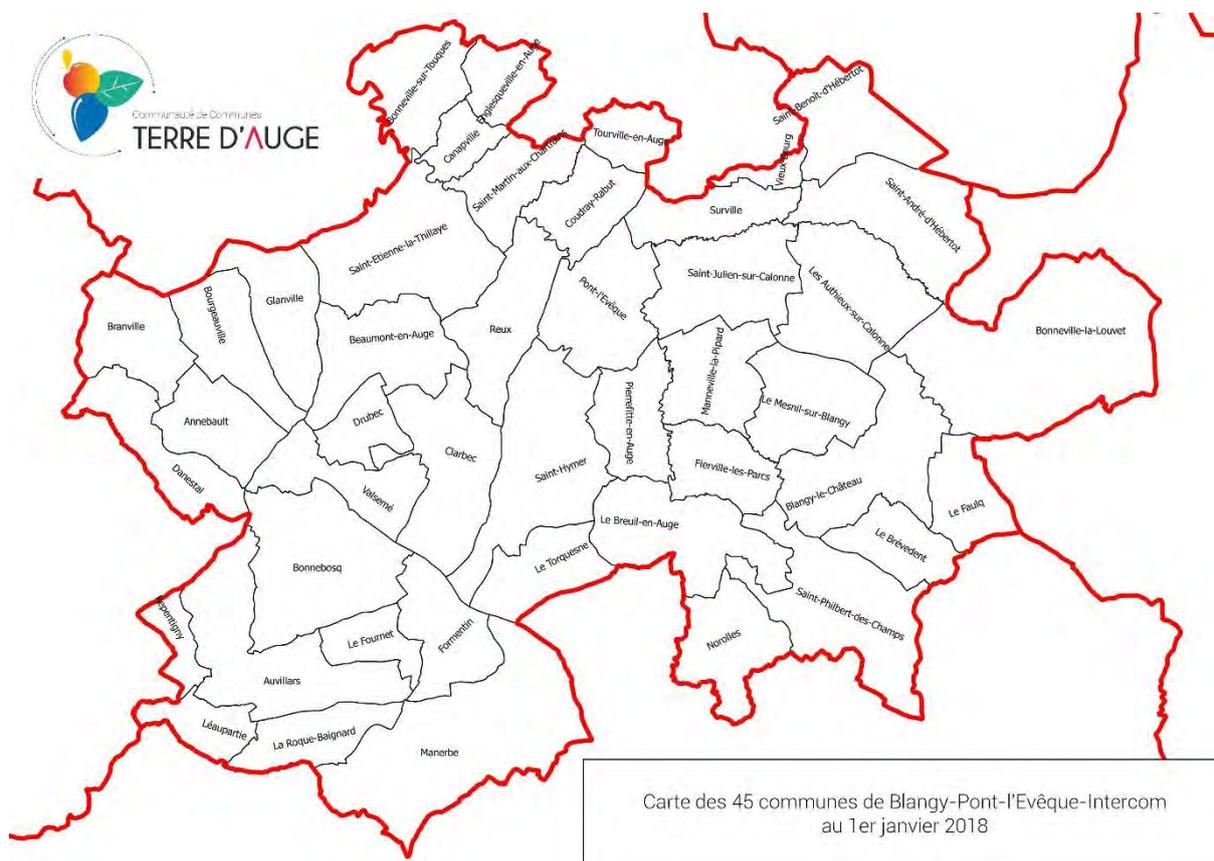
# I. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1. Données sur le SPANC

La loi du 3 janvier 1992 dite "loi sur l'eau" oblige les collectivités à effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif de toutes les habitations existantes et en projet sur leur territoire.

Cette loi a été renforcée par la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 en apportant de nombreuses précisions sur la réalisation de ce contrôle.

Pour répondre à cette obligation, Terre d'Auge a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er janvier 2006. Ce service intervient sur les 45 communes du territoire qui compte 19 916 habitants (INSEE 2013) et environ 6 500 installations d'assainissement non collectif.



## 2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. Il permet donc de définir quelles missions (obligatoires et/ou facultatives) sont exercées par le SPANC. Pour

chaque mission mise en œuvre, des points sont attribués, comme défini dans les tableaux ci-dessous. Le résultat est compris entre 0 et 140.

Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

A	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Éléments obligatoires pour la mise en place du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	+20
	Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	+20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	+30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	+30
	TOTAL	+ 100	+100

B	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0
	TOTAL	+40	0

Pour l'année 2018, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de  $A + B = 100$  sur 140, le service exerçant les missions obligatoires qui lui incombent mais pas les missions facultatives.

## **II. LES MISSIONS DU SPANC**

### **1. Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes**

Le SPANC réalise une étude diagnostique des installations d'assainissement non collectif existantes. Cette étude a pour objectif de vérifier le fonctionnement de chaque installation.

Ce contrôle est basé sur les critères d'évaluation précisés dans l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, précisant les points engendrant une non-conformité, parmi ceux-là :

- L'absence d'installation
- Une installation incomplète et/ou inaccessible
- Une installation significativement sous-dimensionnée
- Un risque de contact humain avec les eaux usées
- Un défaut de fermeture

Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un rapport détaillé, indiquant les caractéristiques de l'installation, les conclusions du contrôle avec notamment des recommandations pour un meilleur fonctionnement de l'installation et les conseils d'entretien. Ce compte rendu est ensuite transmis au propriétaire de l'habitation.

### **2. Contrôle de conception et d'implantation**

Ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une demande de permis de construire (PC), d'une déclaration préalable (DP) ou d'un projet de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Il a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Lors de la réception d'un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, une vérification du caractère complet du dossier est effectuée. Les différents documents joints au dossier (étude de sol, plan de masse, plan en coupe...) sont analysés. Ainsi, sont vérifiés les distances réglementaires, l'implantation des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, le dimensionnement de la filière, etc. Le cas échéant, des modifications ou informations peuvent être demandées.

Un avis technique sur le dossier est apporté par le SPANC avant d'être transmis au propriétaire et en mairie.

### **3. Contrôle d'exécution des travaux**

Il consiste à réaliser une visite sur le terrain afin de contrôler la mise en place de la filière d'assainissement. Ainsi, l'implantation du dispositif, la nature des matériaux, les pentes... sont vérifiées conformément au DTU 64-1, révisé en mars 2007, puis en août 2013. Pour chaque type de filière d'assainissement individuel, le contrôle du dispositif est réalisé avant remblaiement.

Cependant, il est fréquemment utile de demander des photos au terrassier lorsque des modifications sont demandées ou lorsque des éléments de la filière sont manquants lors de la visite (notamment la mise en place de l'extracteur sur la ventilation d'extraction des gaz de la fosse).

Suite à ce contrôle, un certificat est émis et envoyé au propriétaire.

### III. INDICATEURS TECHNIQUES

#### 1. Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

	Bon fonctionnement	Acceptable	Non conforme	Non conforme avec défaut de sécurité sanitaire	Non conforme avec mise en demeure	Total
ANNEBAULT	1	4	12		1	18
AUVILLARS			7	1	1	9
BEAUMONT EN AUGE		1	3			4
BLANGY LE CHATEAU		5	1			6
BONNEBOSQ	2	1	4	3	2	12
BONNEVILLE LA LOUVET		10	52		6	68
BONNEVILLE SUR TOUQUES		2	7			9
BOURGEAUVILLE			7			7
BRANVILLE		1	7			8
CANAPVILLE		1	2			3
CLARBEC	1	2	7		1	11
COUDRAY RABUT		1	4		1	6
DANESTAL	2	1	7		2	12
DRUBEC			2			2
ENGLESQUEVILLE EN AUGE			1			1
FIERVILLE LES PARCS		2	2	1		5
FORMENTIN	1		4	3		8
GLANVILLE	2		2			4
LA ROQUE BAINARD			2	2	1	5
LE BREUIL EN AUGE		6	6		1	13

LE BREVEDENT			4			4
LE FAULQ	3	2	3			8
LE FOURNET	1			1		2
LE MESNIL SUR BLANGY		2	3		3	8
LE TORQUESNE		2		1		3
LEAUPARTIE		1	2	1		4
LES AUTHIEUX SUR CALONNE		1	6			7
MANERBE			5			5
MANNEVILLE LA PIPARD		1	5		2	8
NOROLLES			1			1
PIERREFITTE EN AUGE			4			4
PONT L'EVEQUE			2		1	3
REPENTIGNY			1			1
REUX			3			3
SAINT ANDRE D'HEBERTOT	1	1	20	1	1	24
SAINT BENOIT D'HEBERTOT		1	7	1		9
SAINT ETIENNE LA THILLAYE	1	2	14	1	3	21
SAINT HYMER		1	11	1		13
SAINT JULIEN SUR CALONNE			7		2	9
SAINT PHILBERT DES CHAMPS		1	4	1		6
ST MARTIN AUX CHARTRAINS			4		4	8
SURVILLE	1	2	3	3	1	10
TOURVILLE EN AUGE			3			3
VALSEME			2	1		3
<b>Total général</b>	<b>16</b>	<b>54</b>	<b>253</b>	<b>22</b>	<b>33</b>	<b>378</b>

En 2018, 378 installations d'assainissement non collectif existantes ont été contrôlées.

Sur ces 378 contrôles réalisés, 318 ont été effectués dans le cadre d'une vente immobilière, ce qui représente 84 % des visites.

## **2. Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**

L'Agence de l'Eau Seine Normandie propose des subventions pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif dans le cadre de son 10ème programme d'intervention (2013-2018).

La mise en place de ces subventions est réalisée sous forme d'une opération groupée organisée par le SPANC, qui doit présenter au moins 15 dossiers par demande. Le taux d'aide est de 60%.

Grâce au SPANC en 2018, 47 réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif ont pu être subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (au maximum 60% du montant du projet).

Le montant total retenu pour l'ensemble de ces travaux est de 582 454 €. La subvention estimée est de 309 784 €.

Une convention financière a été également établie entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et Terre d'Auge pour la gestion des dossiers, le suivi et la coordination de cette opération. Cette aide forfaitaire est de 300 € / installation réhabilitée, soit 14 100 € en 2018.

## **3. Contrôles des installations neuves et des réhabilitations**

Le contrôle des installations neuves et des réhabilitations s'opère en deux étapes :

- Le contrôle de conception et d'implantation (CCI) permet de vérifier que le projet est conforme à la réglementation, sur la base d'une étude de définition de filière et des plans de masse et en coupe de l'installation projetée
- Une fois le chantier réalisé, et avant la fermeture des tranchées, le contrôle de bonne exécution des travaux (CBET) permet de s'assurer que la réalisation est conforme à la conception validée dans le CCI

Contrôles de conception et d'implantation :

ANNEBAULT	1
AUVILLARS	6
BEAUMONT EN AUGÉ	4

BLANGY LE CHATEAU	1
BONNEBOSQ	3
BONNEVILLE LA LOUVET	20
BONNEVILLE SUR TOUQUES	9
BRANVILLE	8
CANAPVILLE	8
CLARBEC	4
COUDRAY RABUT	6
DANESTAL	10
DRUBEC	3
ENGLESQUEVILLE EN AUGE	4
FORMENTIN	8
GLANVILLE	8
LA ROQUE BAINARD	1
LE BREUIL EN AUGE	1
LE BREVEDENT	1
LE FAULQ	3
LE MESNIL SUR BLANGY	3
LE TORQUESNE	15
LEAUPARTIE	3
LES AUTHIEUX SUR CALONNE	4
MANERBE	6
MANNEVILLE LA PIPARD	4
NOROLLES	1
PIERREFITTE EN AUGE	3
REPENTIGNY	1
REUX	9
SAINT ANDRE D HEBERTOT	1
SAINT BENOIT D HEBERTOT	3
SAINT BENOIT D'HEBERTOT	1
SAINT ETIENNE LA THILLAYE	9
SAINT HYMER	8
SAINT JULIEN SUR CALONNE	6
SAINT MARTIN AUX CHARTRAINS	8

SAINT PHILBERT DES CHAMPS	1
SAINT-HYMER	1
SURVILLE	9
TOURVILLE EN AUGÉ	4
VALSEME	1
<b>Total général</b>	<b>210</b>

Contrôles de bonne exécution des travaux :

ANNEBAULT	1
AUVILLARS	3
BEAUMONT EN AUGÉ	5
BONNEBOSQ	3
BONNEVILLE LA LOUVET	5
BONNEVILLE SUR TOUQUES	4
BOURGEAUVILLE	1
BRANVILLE	2
CANAPVILLE	2
CLARBEC	5
COUDRAY RABUT	2
DANESTAL	4
FORMENTIN	1
GLANVILLE	4
LA ROQUE BAINARD	1
LE BREUIL EN AUGÉ	2
LE BREVEDENT	1
LE FAULQ	3
LE MESNIL SUR BLANGY	3
LE TORQUESNE	4
LEAUPARTIE	1
LES AUTHIEUX SUR CALONNE	2
MANERBE	3
MANNEVILLE LA PIPARD	1
NOROLLES	3
REUX	3

SAINT ANDRE D'HEBERTOT	2
SAINT BENOIT D'HEBERTOT	2
SAINT ETIENNE LA THILLAYE	5
SAINT HYMER	7
SAINT JULIEN SUR CALONNE	2
SAINT PHILBERT DES CHAMPS	2
ST MARTIN AUX CHARTRAINS	5
SURVILLE	7
TOURVILLE EN AUGE	6
VALSEME	3
<b>Total général</b>	<b>110</b>

#### 4. Evolution du nombre de contrôles

Le tableau ci-dessous représente le nombre de diagnostics et de contrôles effectués en 2016, 2017 et 2018, ainsi que l'évolution :

Evolution du nombre de contrôles annuels	2016	2017	2018
Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes	262	546	378
Contrôle de conception et d'implantation	181	170	210
Contrôle d'exécution des travaux	87	54	110

#### 5. Indicateurs de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3) est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Evolution du taux de conformité annuel	2015	2016	2017	2018
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	3584	3 857	4 004	4 365
Nombre total d'installations contrôlées	5 362	5 711	6 311	6 799
Taux de conformité	66.84%	67.54%	63.44%	64.20%

## IV. INDICATEURS FINANCIERS

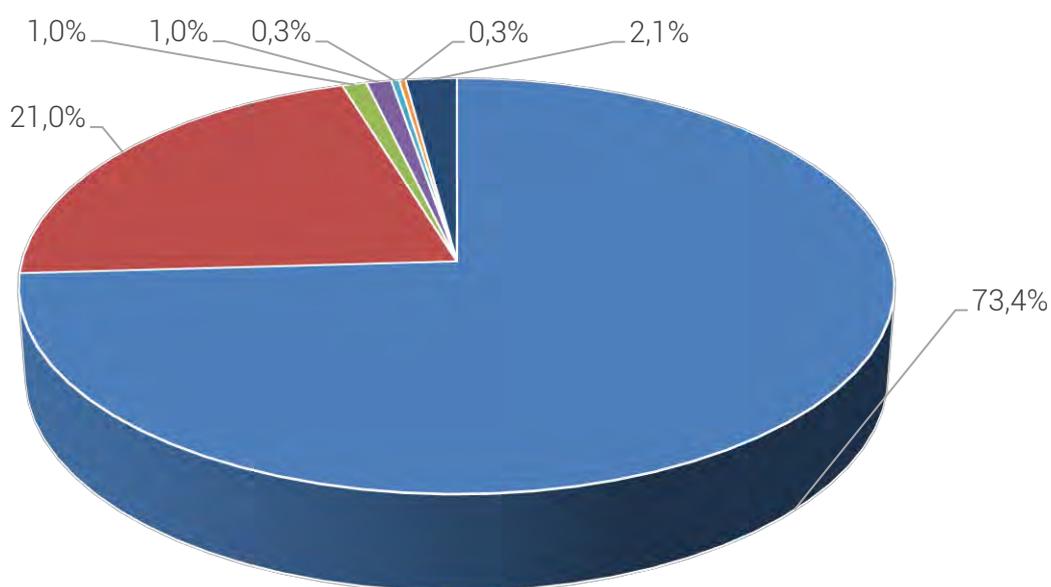
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

### 1. Dépenses réalisées en 2018

#### a. Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Prestataire	69 575,20 €
Frais de personnel	19 886,16 €
Frais administratifs	949,95 €
Maintenance logiciel	966,00 €
Frais de télécommunication	303,24 €
Dotations	249,74 €
Frais TIPI et créances admises en non-valeur	1 984,67 €
Frais de transport	918,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 833,54 €</b>

Ci-dessous, est représentée la répartition des dépenses de fonctionnement :



- Prestataire
- Frais de personnel
- Frais administratifs
- Maintenance logiciel
- Frais de télécommunication
- Dotations
- Frais TIPI et créances admises en non valeur

### ***b. Dépenses d'investissement***

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Reversement subventions Agence de l'Eau Seine-Normandie aux particuliers	127 914,00 €
Matériel informatique	1 198,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 112,38 €</b>

## 2. Recettes réalisées en 2018

### a. Recettes de fonctionnement

La délibération du Conseil Communautaire n° 2012-6-28/7, du 28 juin 2012, fixe la tarification des différents contrôles :

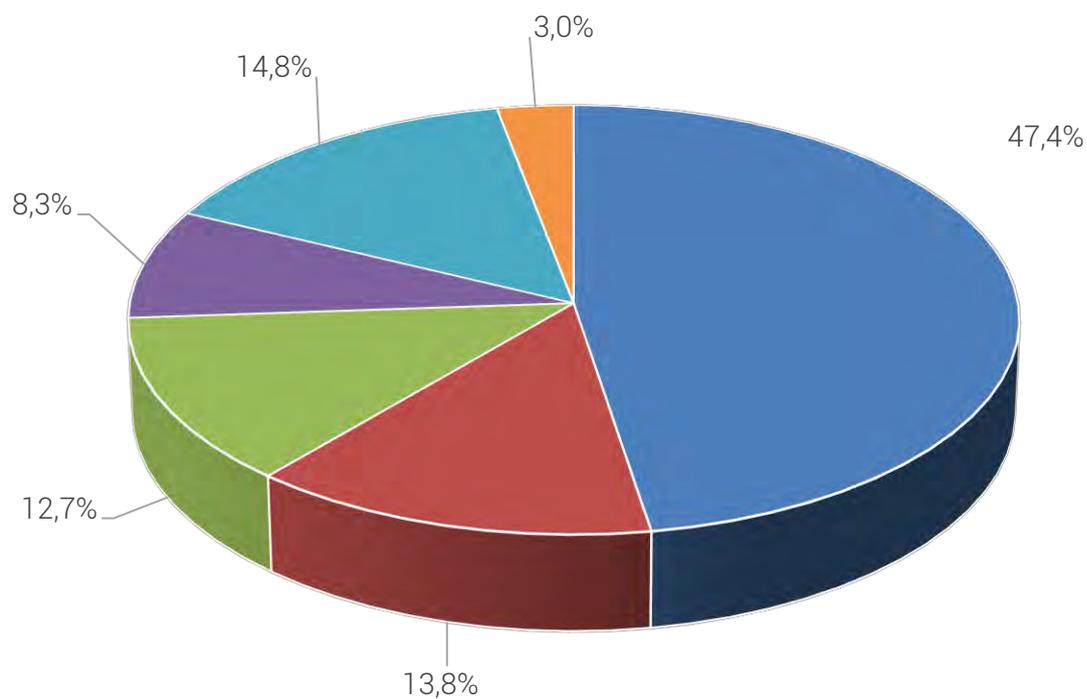
- Le diagnostic d'un système d'assainissement existant : 75 €
- Le diagnostic vente : 200 €
- Le contrôle de conception et d'implantation suivi du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 €

La délibération du Conseil Communautaire n°CC-DEL-2018-058 du 12 avril 2018 a modifié la répartition de ces redevances, à compter du 01/05/2018 :

- Le diagnostic d'un système d'assainissement existant : 75 €
- Le diagnostic vente : 200 €
- Le contrôle de conception et d'implantation suivi du contrôle de bonne exécution des travaux :
  - Le contrôle de conception et d'implantation : 80 €
  - Suivi du contrôle de bonne exécution des travaux : 70 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Diagnostics vente	43 400,00 €
Contrôles de conception et contrôles de bonne exécution des travaux	12 620,00 €
Diagnostics de l'existant	11 625,00 €
Solde rattachements	7 570,00 €
Forfait de gestion subventions AESN	13 590,00 €
Autres	2 725,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 530,00 €</b>

Le graphique ci-dessous indique la répartition des recettes de fonctionnement :



- Diagnostics vente
- Contrôles de conception et contrôles de bonne exécution des travaux
- Diagnostics de l'existant
- Solde rattachements
- Forfait de gestion subventions AESN
- Autres

### ***b. Recettes d'investissement***

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Subventions Agence de l'Eau Seine-Normandie	127 914,00 €
Amortissement	249,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 163,74 €</b>





REUSSIR  
ACCOMPLIR  
PROGRESSER  
CREER  
ENSEMBLE



Communauté de Communes  
**TERRE D'AUGE**

**Communauté de Communes Terre d'Auge**

9 rue de l'hippodrome  
ZA la Croix Brisée  
14130 Pont l'Évêque

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tel : 02 31 65 04 75

[accueil@terredauge.fr](mailto:accueil@terredauge.fr)



[www.terredauge.fr](http://www.terredauge.fr)



Communauté de Communes Terre d'Auge



[@terredauge](https://twitter.com/terredauge)